



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
4 octobre 2001

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 1er octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Seixas da Costa (Portugal)

Sommaire

Élection du Bureau

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-55768 (F)



La séance est ouverte à 10 h 30.

Élection du Bureau

1. **Le Président** informe la Commission que le groupe des États d'Asie, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le groupe des États d'Afrique ont proposé respectivement la candidature de M. Dharmansjah Djumala (Indonésie), M. Garfield Barnwell (Guyana) et M. Felix Mbayu (Cameroun) aux trois postes de vice-président, et que le groupe des États d'Europe occidentale et autres États a proposé la candidature de Mme Jana Simonova (République tchèque) au poste de rapporteur.

2. **MM. Dharmansjah Djumala** (Indonésie), **Garfield Barnwell** (Guyana) et **Felix Mbayu** (Cameroun) sont élus Vice-Présidents et Mme Jana Simonova (République tchèque) est élue Rapporteur par acclamation.

Débat général

3. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que les premières séances de la Deuxième Commission et le débat plénier en cours marquent l'ouverture d'une Assemblée générale assombrie par les effroyables événements du 11 septembre 2001. Cette tragédie a déjà suscité de nombreuses réactions dans l'enceinte de l'ONU, et il suffit d'ajouter, comme l'ont souligné le Secrétaire général de l'ONU et le maire de New York, M. Giuliani, que c'est en poursuivant sa tâche que l'on peut le mieux faire face à la situation.

4. Au cours de ses travaux, la Deuxième Commission pourra lire un bilan d'étape de l'économie mondiale. Elle disposera ainsi d'une mise à jour des prévisions contenues dans l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde. En fait, toutes les prévisions faites pour le premier semestre de 2001 ont dû être modifiées au deuxième semestre, non seulement par l'ONU mais par le FMI et d'autres organisations. Deux séances-débat seront également consacrées respectivement à l'état actuel de l'économie mondiale et aux questions à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce. Les données actualisées et ces deux séances permettront aux membres de la Deuxième Commission d'avoir le point de vue d'experts de haut rang sur le devenir de l'économie mondiale.

5. Le nouveau bilan d'étape a été établi sur la base des données recueillies en août et début septembre, qui

font apparaître un ralentissement beaucoup plus net que prévu initialement. Avant même l'attaque du 11 septembre, la production industrielle avait diminué, les milieux d'affaires et les consommateurs affichaient un moindre optimisme, le cours des actions avait chuté, les marchés de capitaux étaient en baisse et les pays en développement recevaient moins d'investissements étrangers privés. À ce stade, il est difficile d'évaluer quel sera l'impact des événements récents au-delà de leurs répercussions directes sur les secteurs du voyage et du tourisme, et il est trop tôt pour dire si le ralentissement économique tournera ultérieurement à la récession. Dans tous les cas de figure, on enregistre un recul de la croissance mondiale : estimée à 2,4 % dans l'Étude, elle avoisinera plutôt 1,4 % en 2001 avec une remontée possible à 2 % en 2002.

6. C'est dans ce contexte général qu'il faut situer plusieurs questions intéressant les travaux de la Deuxième Commission. Le premier thème est celui de la mondialisation, qui fait l'objet d'un point à l'ordre du jour, et qui a donné lieu à un dialogue de haut niveau. On rappellera que pendant la première moitié des années 90, et pratiquement jusqu'en 1997, la mondialisation du commerce et de la finance était perçue comme un puissant moteur de croissance économique. On considérait que l'intégration mondiale de ces secteurs accélérerait la croissance de la production et de l'investissement, et qu'elle exerçait donc une influence favorable, même en tenant compte de certains aspects moins positifs, comme la marginalisation de certains pays ou les risques à caractère social ou environnemental du processus. En 1997-1998, pourtant, la crise financière a suscité les premières interrogations. Les prévisions étaient sombres, mais si les pays directement touchés par la crise ont beaucoup souffert, l'économie mondiale a su se tirer d'affaire et la croissance a repris dès 1999. Or, la mondialisation est précisément la cause de cette rapide relance : comme la croissance était demeurée forte aux États-Unis et dans d'autres pays industrialisés, les retombées positives de cette stabilité se sont rapidement fait sentir dans beaucoup des pays en crise. Ainsi, la mondialisation a passé son premier grand test en prouvant qu'elle présentait un autre intérêt, celui de pouvoir rapidement tirer des pays de la crise si les piliers du système restaient solides.

7. Le scénario actuel est radicalement différent, car l'on commence à prendre conscience des inconvénients de l'intégration économique : en effet, si l'économie la

plus puissante, dont dépend la croissance, connaît à son tour un ralentissement, du fait même de la mondialisation, l'onde de choc se trouvera amplifiée dans le reste du monde. Les pays en développement en paient le plus les frais : en effet, si, il y a 10 ans, ils représentaient un quart environ du commerce mondial, ils en représentent maintenant le tiers. Selon les estimations préliminaires, une baisse de 1 % de la croissance aux États Unies réduit le taux de croissance des pays en développement de quelque 0,4 %. En revanche, il y a tout lieu de se réjouir d'un nouveau phénomène, la prise de conscience générale du fait que l'interdépendance croissante exige une meilleure coordination des politiques macroéconomiques. Ainsi, ces derniers mois, les grands pays industriels ont réduit simultanément leurs taux d'intérêt. C'est un aspect important dont il faudra tenir compte lors de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey.

8. Après avoir pris en compte le rôle joué par la mondialisation dans l'amortissement ou l'amplification des cycles d'activité normaux dans les pays développés et les pays en développement, il faut s'inquiéter des risques de vulnérabilité qui résultent moins de fluctuations cycliques que de causes structurelles. Parmi les facteurs propres à fragiliser les économies figurent ceux concernant la finance et l'investissement (mesure dans laquelle les mouvements de capitaux peuvent ou non répondre aux besoins des pays en développement et des pays en transition, problème des liquidités internationales, qui peut limiter les options ouvertes aux pays en développement), le commerce international (cas des pays tributaires de la vente de quelques produits de base, protectionnisme au travers de considérations autres que d'ordre commercial), les catastrophes naturelles, et la vulnérabilité découlant du passage d'un système économique à un autre (pays en transition).

9. Les inquiétudes suscitées par la mondialisation sont la cause des manifestations qui ont récemment accompagné les grands rendez-vous mondiaux. Ces préoccupations ne sont pas très différentes de celles que l'on a pu entendre à l'ONU : répercussions de la mondialisation sur l'environnement et la société, marginalisation des pays qui ne parviennent pas à profiter, et nécessité de mieux associer les pays les plus pauvres et la société civile à la prise de décisions. Plus important encore, les manifestants ont souligné que les moyens de pression disponibles dans le cadre du système multilatéral n'étaient pas adaptés, et qu'il fallait trouver le moyen de donner la parole aux pays les plus

marginalisés pour tout ce qui avait trait à la gestion de la mondialisation, s'agissant notamment des accords conclus dans les domaines du commerce et de la finance.

10. Parmi les autres questions soumises à l'examen de la Deuxième Commission, on citera les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui ont bien avancé, mais qui doivent maintenant déboucher sur un projet concret de conclusions; la préparation du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) qui, à l'issue d'un processus très fructueux à l'échelle régionale et de la société civile, doit prendre une dimension plus internationale en consultation avec tous les acteurs concernés; l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, qui devrait aborder plusieurs nécessités nouvelles : abandonner la coordination de l'aide au développement pour mieux intégrer le développement dans les efforts nationaux, moins chercher à réformer les méthodes pour s'inquiéter plutôt des résultats concrets à atteindre, ne plus axer les travaux sur la simple exécution nationale, mais aider les pays à avoir l'entière maîtrise des programmes. À ce titre, l'ONU devrait s'intéresser à une nouvelle grande modalité de la coopération pour le développement, à savoir le partenariat, et mieux articuler ses efforts de coopération avec le jeu complexe d'initiatives mises en oeuvre par les pays bénéficiaires eux-mêmes. Concernant le thème de l'Afrique, qui sera abordé en plénière, la Deuxième Commission devra commencer à préparer l'examen de l'application du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, étudier la question de la Nouvelle initiative africaine lancée à Lusaka et prendre l'habitude d'intégrer les problèmes de l'Afrique dans tous ses travaux. Enfin, elle sera chargée du suivi de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui entretient aussi des rapports étroits avec la question du développement de l'Afrique.

11. **M. Belinga Eboutou** (Président du Conseil économique et social) dit que les travaux de la Deuxième Commission se déroulent dans un contexte mondial marqué par l'incertitude et l'inquiétude sur tous les plans, notamment sur le plan économique. Par ailleurs, les événements récents ont rappelé aux membres de la communauté internationale non seulement leur interdépendance mais la nécessité de renforcer leur coopération et leur solidarité afin de garantir l'équité, la sécurité et la paix dans le monde. Tel était déjà l'objectif que s'étaient assigné les chefs d'État et de gouvernement

dans la Déclaration du Millénaire, d'où l'importance des délibérations de l'Assemblée générale et de sa Deuxième Commission pour traduire dans la réalité cette déclaration qui constitue dorénavant le principal instrument de la volonté politique internationale en matière de paix, de sécurité et de développement.

12. Le rôle central du Conseil économique et social pour une approche cohérente de la coopération économique et sociale a été maintes fois réaffirmé par l'Assemblée générale. Tribune centrale où sont débattues les questions économiques et sociales internationales et où sont formulées des recommandations de politique générale, le Conseil est le garant de la cohérence de la coopération économique et sociale internationale, tant dans le domaine normatif que dans le domaine opérationnel. C'est pourquoi les chefs d'État ont demandé que le Conseil soit renforcé pour pouvoir s'acquitter efficacement des fonctions qui lui sont confiées par la Charte et oeuvrer à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Pendant l'année écoulée, le Conseil a déjà pris plusieurs mesures dans ce sens.

13. La session de juillet 2001 était la première session de fond tenue par le Conseil depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire qui a constitué la toile de fond de ses délibérations. Ceci était particulièrement évident au regard de la place que le Conseil a accordée au développement de l'Afrique, l'une des priorités de la Déclaration, dans le cadre de son débat de haut niveau consacré au « Rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable ». La Déclaration ministérielle adoptée à l'issue de ce débat a offert à l'Organisation des Nations Unies une première occasion de prendre en compte la Nouvelle initiative africaine adoptée par les chefs d'État africains lors du trente-septième Sommet de l'OUA à Lusaka.

14. Par cette initiative, vrai document de référence pour le développement de l'Afrique, les Africains ont reconnu que le développement du continent leur incombait, mais que le concours et la solidarité de la communauté internationale étaient indispensables à sa réussite.

15. Le niveau et la qualité de participation au débat de haut niveau ont contribué à faire du Conseil un levier important pour le soutien du système des Nations Unies à cette grande initiative africaine. L'Assemblée générale renforcera cette dynamique entamée par le Conseil économique et social, et plus particulièrement

la Deuxième Commission qui est chargée d'entamer le processus préparatoire de la session extraordinaire que l'Assemblée générale envisage de tenir sur ce thème.

16. À la même session, dans le cadre de son débat consacré aux questions de coordination, le Conseil économique et social a poursuivi l'examen de la question des technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans ses conclusions concertées, le Conseil a donné un aval appuyé au Groupe d'étude sur les TIC récemment créé et reconnu l'importance d'un partenariat entre les secteurs public et privé afin d'accomplir les objectifs de l'ONU à ce titre. Il faut se réjouir que le Président de l'Assemblée générale ait décidé d'accorder la priorité au développement de l'Afrique et aux technologies de l'information et de la communication, ce qui permettra d'assurer la cohérence et l'impact des décisions de l'Assemblée et du Conseil tout en renforçant le rôle joué par l'ONU dans ces domaines.

17. Le Conseil a aussi abordé plusieurs autres points qui seront renvoyés à la Deuxième Commission à la présente session. Premièrement, dans son débat consacré aux activités opérationnelles, le Conseil a déblayé le terrain en vue de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement et fait dans ce sens quelques recommandations qui devraient faciliter l'adoption par consensus d'une résolution sur la nouvelle orientation des activités opérationnelles de l'ONU. Deuxièmement, en ce qui concerne le débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil a insisté sur la nécessité d'accorder la priorité à l'augmentation des ressources pour le développement, qui ne doivent pas reculer au profit des activités humanitaires. Troisièmement, dans le cadre de son débat général, le Conseil a démontré sa détermination à coordonner les activités du système des Nations Unies de sorte que le développement demeure prioritaire dans le cadre du suivi coordonné et intégré des grandes conférences et sommets mondiaux. Enfin, toujours guidé par le souci de contribuer à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le Conseil a choisi comme thème du débat de haut niveau de 2002 « La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement » et a décidé d'examiner la question du renforcement continu du Conseil économique et social lors de son débat consacré aux affaires humanitaires.

18. Ainsi, la session de 2001 du Conseil économique et social a confirmé la nouvelle vitalité de cet organe

comme lieu de dialogue où tous les acteurs et parties intéressés contribuent à forger le partenariat nécessaire pour assurer d'une façon novatrice la conception et la coordination de la politique de développement. Par ailleurs, le Conseil a posé les premiers jalons de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. L'Assemblée générale et ses grandes commissions sauront prendre le relais pour travailler à un monde meilleur.

19. **M. Asadi** (République islamique d'Iran) souligne, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que la croissance économique mondiale reste modérée depuis la fin de l'an 2000 et que l'on constate une baisse importante de la production et des échanges commerciaux du fait du ralentissement de l'activité économique dans les pays développés. La forte chute des principaux marchés des actions dans les pays développés et les difficultés financières que doivent affronter deux des principaux marchés émergents ont également eu des répercussions négatives sur l'économie mondiale. Par ailleurs, les attaques terroristes menées le 11 septembre 2001 contre les États-Unis devraient aussi avoir des effets néfastes tant sur l'économie américaine que sur l'économie mondiale. Les conséquences sur la situation économique des pays en développement sont déjà perceptibles : baisse du prix des matières premières, réduction des exportations, stagnation des flux de capitaux et modalités de crédit plus rigoureuses. Pour les pays en développement dans leur ensemble, le taux de croissance du PIB devrait passer de 5,7 % en 2000 à 4,1 % en 2001.

20. Les modalités de financement externe des pays en développement ne se sont pas améliorées et le coût du remboursement de leur dette s'est encore accru au cours de l'année écoulée. Les flux financiers vers ces pays ont décliné en l'an 2000 et les modalités et les conditions de financement externe continuent de se dégrader. De même, l'investissement étranger direct s'amenuise et seuls quelques pays en développement en bénéficient.

21. C'est certainement dans le domaine du développement que la mondialisation a les effets les plus perceptibles. L'évolution récente dans les secteurs monétaires, financiers et commerciaux au niveau international montre bien comment les économies des pays en développement sont affectées et comment l'interdépendance est devenue une réalité incontournable. Toutefois, il est essentiel que la mondialisation soit perçue non seulement comme un processus interactif et

comme le résultat de choix et de décisions politiques, mais aussi comme un processus qui doit être maîtrisé, voire dirigé. La coopération est une nécessité absolue, notamment entre les pays du Nord et ceux du Sud, afin d'exploiter les potentialités considérables de ce processus pour le développement par le renforcement de l'interdépendance et du multilatéralisme. La communauté internationale, et en particulier l'Organisation des Nations Unies, devrait s'efforcer de tirer le meilleur parti des processus multilatéraux en cours et des grandes réunions à venir pour instaurer un consensus et un partenariat plus étroits au service du développement.

22. La dette extérieure des pays en développement est un grave problème pour la plupart des pays en développement. L'Ouganda est le seul pays à avoir atteint le « point de décision » de l'initiative PPTE et à pouvoir ainsi bénéficier de la totalité de ses avantages. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent du lancement de la notion de « point de décision variable » de la nouvelle initiative PPTE et de l'engagement pris par un nombre croissant de pays créanciers d'annuler la dette bilatérale, toutefois ils estiment que l'initiative devrait être également élargie aux pays à faibles revenus. Les ressources fournies au titre de cette initiative ne devraient pas l'être au détriment d'autres apports d'APD et les nouveaux financements accordés aux pays bénéficiaires de l'initiative PPTE devraient prendre la forme de dons ou être assortis de conditions très libérales. Par ailleurs, la part de la dette privée des pays en développement à revenus moyens a augmenté ces dernières années, même si leur endettement total n'a guère évolué dans l'ensemble. C'est pourquoi la communauté internationale s'accorde de plus en plus à penser que les créanciers privés devraient contribuer à résoudre la crise de la dette des marchés émergents afin de leur permettre de rééchelonner le service de leur dette. La baisse des apports mondiaux d'APD préoccupe les pays en développement car ils jouent un rôle important dans le financement des activités de développement mises en oeuvre par ces pays.

23. La Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir à Monterrey (Mexique) est le plus important processus multilatéral à venir et il devrait avoir des retombées considérables pour ce qui est des principales questions de développement. Cette Conférence devrait créer un environnement propice à un nouveau consensus international sur les objectifs communs en matière de financement du

développement. Elle devrait aborder des thèmes aussi importants que la mobilisation des ressources, le commerce, les flux financiers et la dette extérieure, outre la réforme de l'architecture financière internationale. Par ailleurs, il est essentiel que cette Conférence débouche sur des résultats concrets et effectifs.

24. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent la nécessité d'un système commercial multilatéral équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible capable d'accroître les perspectives de développement des pays en développement ainsi que leur participation au commerce international. En effet, compte tenu de ses incidences sur la croissance, le commerce joue un rôle majeur dans l'atténuation de la pauvreté et de la vulnérabilité. La libéralisation du commerce international dans le cadre des règles de l'OMC est une force puissante et dynamique propice à l'accélération de la croissance et du développement. Cependant, le Groupe des 77 constate avec inquiétude que la plupart des pays en développement ne bénéficient toujours pas des avantages du système commercial multilatéral actuel. Les progrès vers une libéralisation totale dans certains secteurs essentiels à ces pays demeurent insuffisants et des déséquilibres importants subsistent dans les accords commerciaux multilatéraux ainsi que dans les conditions d'accès au marché. La persistance de ces anomalies pourrait saper la confiance des pays en développement dans le système commercial multilatéral et renforcer l'influence de ceux qui veulent revenir à des politiques et à des approches protectionnistes pourtant peu judicieuses. Il est donc indispensable de rétablir la confiance dans le système commercial multilatéral grâce à une pleine participation des pays en développement à l'application sans réserve des accords issus des Négociations d'Uruguay. Il faut également garantir la transparence et éviter d'inscrire à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce des questions qui ne sont pas liées au commerce. La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Doha (Qatar) devra accomplir des progrès appréciables à cet égard.

25. Le Programme d'action des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à Bruxelles, comprend un grand nombre de mesures, dans divers domaines, qui paraissent tout à fait réalisables. Le problème ne repose pas sur l'absence de mesures et de décisions mais sur le suivi et l'application. On ne pourra réduire de moitié la misère d'ici à 2015 si les engagements pris lors de la troisième Conférence

des Nations Unies sur les pays les moins avancés ne sont pas pleinement mis en oeuvre, notamment dans les domaines du commerce et de la mobilisation des ressources financières. Le Groupe des 77 est prêt à promouvoir les objectifs du Programme d'action afin d'accélérer la croissance et le développement ainsi que l'élimination de la pauvreté dans les PMA et à s'efforcer, en partenariat avec toutes les parties prenantes et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de contribuer à l'application du Programme d'action. À cet égard, il convient de souligner que de nouvelles ressources seront nécessaires et le Groupe des 77 et la Chine invitent les pays développés ainsi que le système des Nations Unies et les autres organisations multilatérales à respecter leurs engagements.

26. Le Groupe des 77 et la Chine attachent une grande importance au Sommet mondial pour le développement durable et à son processus préparatoire. Il devrait représenter pour la communauté internationale l'occasion unique et exceptionnelle de procéder à une évaluation globale des progrès réalisés dans l'application d'Action 21 ainsi que des contraintes et des lacunes, 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce Sommet devrait avoir pour objectif d'éliminer les obstacles qui entravent le respect des engagements pris à Rio et notamment de fournir aux pays en développement le soutien financier et technologique dont ils ont besoin. Il devrait déboucher sur des mesures concrètes assorties d'un calendrier précis pour leur mise en oeuvre et le principe des responsabilités communes mais différenciées devrait rester le principe directeur de ses délibérations.

27. Dans le cadre du processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, le Groupe des 77 a participé activement aux débats en cours sur la gestion environnementale internationale. À cet égard, il estime que le cadre adéquat et général de la gestion environnementale internationale est le développement durable. C'est uniquement dans ce cadre conceptuel large que l'équilibre délicat entre les trois piliers du développement durable peut être préservé. Même s'il est nécessaire de renforcer le PNUE, le Représentant de la République islamique d'Iran estime que la Commission du développement durable, qui est l'instance unique de concertation de haut niveau sur les politiques à mener en matière de développement durable, devrait également être renforcée. En outre, les avis d'autres organismes et institutions pourraient également enrichir

le débat en cours sur la gestion environnementale internationale et contribuer au résultat final du processus. Il est également crucial lors de la réunion des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Marrakech (Maroc), de consolider les progrès réalisés à Bonn, et de persévérer dans les engagements pris, de préserver la dynamique et de concrétiser l'accord politique par un instrument juridique efficace. Dans le contexte de l'environnement et du développement durable, le Groupe des 77 et la Chine se félicitent vivement de l'adoption à la première session de fond du Forum des Nations Unies sur les forêts, d'un programme de travail pluriannuel et d'un plan d'action. De même, ils conviennent de souligner la nécessité d'octroyer à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification des ressources financières suffisantes, prévisibles et stables. À cet effet, ils accueillent favorablement la décision prise récemment par le FEM de financer des projets de lutte contre la dégradation des sols, et considèrent qu'il faudrait en faire le mécanisme de financement permanent de la Convention. En outre, ils estiment que le mécanisme mondial devrait tout mettre en oeuvre pour remplir son rôle en vertu de la Convention, à savoir la mobilisation des ressources financières et qu'il est indispensable de créer un organe de suivi régulier de l'application des dispositions de cet instrument.

28. L'environnement général des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la coopération pour le développement a considérablement évolué au cours de ces dernières années, notamment du fait de la mondialisation. Dans ce nouveau contexte, les besoins des pays bénéficiant d'un programme ont changé et se sont accrus alors que l'aide publique au développement a stagné ou décliné. Le Groupe des 77 et la Chine restent persuadés que l'élimination de la pauvreté devrait rester le but des activités opérationnelles et que le système des Nations Unies peut jouer un rôle déterminant dans la conception et la mise en oeuvre des programmes et des projets utiles à la réalisation de cet objectif majeur. Ces activités doivent pouvoir compter sur un financement suffisant, sûr et stable, sur une base prévisible, continue et garantie et en rapport avec les besoins croissants des pays en développement. Finalement, les pays bénéficiaires doivent participer pleinement à toutes les phases de l'élaboration, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes et des projets de développement.

29. **M. de Loecker** (Belgique), au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), des autres pays associés (Chypre, Malte, Turquie) déclare que les valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies ont été lâchement attaquées, ici même à New York. En l'espace de quelques secondes, le 11 septembre 2001, on est entré dans l'horreur. La mondialisation à visage humain telle que la communauté internationale s'attache à la défendre dans son acception première, celle d'une communauté de valeurs, celle de la tolérance et du respect de la vie, a subi une atteinte inacceptable. L'indignation est mondiale. La peine, le dégoût, l'horreur ressentis depuis le 11 septembre sont désormais partagés par une communauté de pays démocratiques et dont l'Union européenne est entièrement solidaire. Ces actes effroyables constituent une attaque non seulement contre les États-Unis, mais contre l'humanité tout entière et les valeurs et libertés qui sont celles de tous. L'Union européenne, sans aucune réserve, exprime au pays meurtri sa solidarité. L'action contre le fléau du terrorisme et du fanatisme sera commune.

30. Toutes les organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, doivent participer au combat contre cette nouvelle forme de terrorisme. Le sous-développement chronique et la pauvreté sont en effet parfois un terrain propice à l'éclosion de l'extrémisme. La pauvreté quotidienne, un système d'éducation déficient, un environnement politique oppressant, peuvent être la source d'un engagement fanatique. La Deuxième Commission, en poursuivant ses travaux sur le développement durable, contribuera de manière indirecte à la réaffirmation des valeurs de liberté et de tolérance qui sont l'âme d'une mondialisation à visage humain.

31. Il y a exactement un an, les chefs d'État se liaient à un même projet de long terme : humaniser cette mondialisation à l'échéance 2015. À l'occasion du Sommet du Millénaire, la communauté internationale réaffirmait sans équivoque son engagement envers les missions universelles de l'Organisation des Nations Unies et envers les objectifs du développement en général. Dans son chapitre consacré au développement et à la pauvreté, les États Membres approuvaient un plan d'action et des objectifs précis. Cette déclaration doit

servir de guide pour les travaux de la Deuxième Commission cette année et dans les années à venir.

32. Le message essentiel du Sommet du Millénaire aura été la prise de conscience au plus haut niveau du caractère intolérable de la misère, qui ne se définit pas uniquement par l'absence de revenus et de ressources financières, mais inclut les notions de vulnérabilité et d'impuissance. Les pauvres payent un lourd tribut à un mauvais gouvernement, à la corruption, à la dilapidation des ressources. Les populations misérables sont vulnérables aux catastrophes naturelles; elles manquent d'écoles, de centres de soins, d'emplois. Les stratégies de réduction de la pauvreté doivent donc intégrer l'ensemble de ces dimensions et viser prioritairement la consolidation des processus démocratiques, la paix et la prévention des conflits ainsi que le renforcement des institutions de gouvernement, notamment des infrastructures économiques, financières, juridiques et d'administration publique. Les préoccupations telles que le respect des droits de l'homme ou l'égalité entre les hommes et les femmes contribuent puissamment à l'émergence d'un environnement stabilisé, propice au développement humain. L'Union européenne traduira cette vision « transversale » et intégrée de la lutte contre la pauvreté lorsque la Commission sera amenée à réfléchir sur la mondialisation et les interdépendances. Dans l'Union européenne, la bonne gouvernance est avant tout nationale. Ceci n'exclut bien entendu pas un débat ouvert sur ses implications internationales.

33. L'Union européenne réaffirme ainsi dans la Déclaration du Millénaire son attachement à un régime commercial multilatéral ouvert, équitable, prévisible et non discriminatoire. Cette préoccupation sera traduite tant au sein du processus préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, qu'à travers les résolutions relatives au commerce et à l'architecture financière. L'Union européenne souligne l'importance qu'elle attache à la nécessaire cohérence du système international, en particulier entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, aussi bien qu'avec les organisations régionales et les commissions régionales de l'ONU. L'Union européenne espère par ailleurs que la quatrième Réunion ministérielle de l'OMS, à Doha (Qatar), sera l'occasion de lancer un nouveau cycle de négociations multilatérales dans lequel la dimension du développement sera pleinement prise en compte.

34. L'Union européenne est consciente de l'impérieuse nécessité de financer les engagements pris

à l'occasion du Sommet du Millénaire. Elle estime que ce financement sera en premier lieu d'origine interne, publique et privée. Toutefois, elle reconnaît le caractère irremplaçable de l'aide publique au développement (APD), en particulier pour les pays les moins avancés. L'Union européenne fournit plus de la moitié de l'aide publique mondiale au développement et assume la moitié du financement des activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies. Elle réitère la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre l'objectif d'une APD égale à 0,7 % du PNB pour tous les pays donateurs, tout en reconnaissant que cela implique un renversement de la tendance à la baisse de l'APD globale. Elle exhorte les partenaires qui sont à même de participer à un effort mondial de solidarité à faire de même.

35. Pour mobiliser les ressources, l'Union européenne oeuvrera de toutes ses forces à la réussite des travaux préparatoires à la Conférence internationale sur le financement du développement. Le Comité préparatoire se réunira à partir du 15 octobre et les thèmes qui y seront discutés se retrouvent également à l'ordre du jour de la Deuxième Commission. Il sera indispensable d'assurer la meilleure cohérence entre ces deux processus pour éviter les contradictions. De l'avis de l'Union européenne, la Conférence de Monterrey devra permettre une meilleure mobilisation des ressources nationales et internationales et une plus grande cohérence des politiques pour atteindre les objectifs du développement durable. Elle devra aussi assurer une coopération plus efficace entre tous les acteurs du développement sous la forme d'un véritable partenariat entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile dans son ensemble. Dans ce contexte il faudra également lancer le débat sur les biens publics mondiaux. L'Union européenne est prête à en examiner l'importance et le rôle à l'occasion de cette Conférence.

36. L'Union européenne réaffirme, comme dans la Déclaration du Millénaire, que la priorité doit être accordée aux problèmes de l'Afrique et des pays les moins avancés. Premier partenaire commercial des PMA, elle s'est engagée à ouvrir totalement son marché à tous les produits de ces pays, sauf les armes. Elle est le premier donateur d'APD pour ces pays et elle s'efforcera d'augmenter l'efficacité de l'aide.

37. L'Union européenne réaffirme l'importance qu'elle attache à la mise en oeuvre du Programme

d'action de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aux niveaux national et régional. Elle compte sur la participation effective de l'ensemble des organismes des Nations Unies, à la mise en oeuvre des engagements déjà pris. Il est essentiel pour l'Union européenne de préserver la continuité du débat engagé à Bruxelles sur les modalités de suivi de la Conférence. Elle reste favorable à un suivi qui accroisse la présence politique des PMA, et elle est prête à entériner leur demande de désignation d'un haut représentant du Secrétaire général. Par ailleurs, le suivi de la Conférence sur les PMA devra être inscrit à l'ordre du jour du Conseil économique et social de manière régulière.

38. Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État ont réaffirmé que l'initiative PPTTE renforcée reste un élément essentiel de lutte contre la pauvreté. Cette année, la mise en oeuvre accélérée de cette initiative a permis à 23 pays bénéficiaires d'engager les nouvelles ressources ainsi libérées au financement de l'éducation et de la santé. L'Union européenne appelle une nouvelle fois les pays concernés à prendre les mesures politiques et économiques nécessaires pour entrer pleinement dans ce processus. Elle appelle aussi les pays créanciers à partager de manière équitable le fardeau de son financement. Cette mobilisation de ressources additionnelles ne devra pas se faire au détriment des autres filières de l'aide au développement.

39. La Deuxième Commission devrait contribuer à la réalisation à terme des objectifs chiffrés du Sommet du Millénaire. Outre la réduction de la pauvreté, la communauté internationale a pris des engagements précis pour assurer dès 2015 un accès égal des garçons et des filles à l'enseignement primaire et elle est également résolue à réduire de trois quarts les décès liés à la maternité, à diminuer la mortalité infantile de deux tiers, à limiter la propagation du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose et à améliorer pour 2020 le sort de 100 millions de pauvres des villes. Elle considère que la problématique de l'égalité des sexes est une dimension essentielle du développement durable. Une série de résolutions relatives à ces questions seront prises dans cette enceinte. L'Union européenne souhaite exprimer sa volonté de maintenir la dynamique politique autour de la cause des enfants, dans le cadre des négociations du Document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Cette session a été reportée pour les raisons que l'on sait. L'Union européenne maintiendra ses priorités sur les questions fondamentales posées

dans ce document, à savoir l'approche conforme aux droits de l'enfant, et le maintien de l'acquis des conférences sur la santé en matière de reproduction.

40. Les activités opérationnelles des Nations Unies ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de développement. L'Union européenne travaille à l'examen triennal des activités opérationnelles avec les gouvernements bénéficiaires et les autres partenaires du développement. Les échanges de vues lors du dernier débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social ont dégagé un large consensus sur les concepts clefs de ces activités. Le représentant de l'Union européenne déclare qu'il est certain que ce consensus permettra de franchir lors de cet examen une nouvelle étape vers un système opérationnel des Nations Unies plus efficace et plus performant, notamment par une plus grande synergie des fonds et des programmes. Ces derniers, ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions financières internationales, devront jouer un rôle primordial. Leur coopération déjà étroite, dans le cadre des bilans communs de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté doit au besoin être intensifiée et leurs procédures harmonisées. L'Union européenne salue le lancement de la nouvelle initiative africaine et des documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté basés sur les principes d'appropriation pour les pays des programmes concernés et de cohérence de l'action des bailleurs de fonds et des organisations internationales.

41. La Deuxième Commission sera amenée à examiner le rapport du Conseil économique et social. À cette occasion, l'Union européenne souhaite mettre en évidence les conclusions de la session d'été du Conseil, pour autant qu'elles aient un lien cohérent avec les débats qui seront engagés au niveau de la Deuxième Commission. En particulier, elle souhaite réaffirmer l'importance qu'elle attache au processus de suivi des conférences. Le Conseil économique et social a la responsabilité d'évaluer et de coordonner régulièrement l'application et le suivi des programmes d'action des grandes conférences des Nations Unies. L'Union européenne est convaincue que les grandes conférences ne doivent plus donner lieu à des exercices de suivi mécaniques ou rituels. Les résultats négociés devront de préférence être plus concis et opérationnels. Elle se félicite de la décision du Conseil d'entreprendre une réflexion sérieuse sur ses méthodes de travail lors du

débat consacré aux questions de coordination en 2002. Cette réforme répond au vœu exprimé par les États Membres lors du Sommet du Millénaire : renforcer le Conseil afin qu'il soit en mesure de remplir son mandat de coordination du système dans le domaine économique et social.

42. La Déclaration du Millénaire rappelle également qu'il faut changer les modes de consommation et de production non viables à terme, dans l'intérêt même du bien-être des générations actuelles et futures. Elle souscrit à une série d'engagements en ce qui concerne notamment la mise en oeuvre des conventions sur la diversité biologique et contre la désertification, la gestion, la conservation et la mise en valeur durable des forêts, l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, la cessation de l'exploitation non viable à terme des ressources hydriques et l'intensification de la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme.

43. L'Union européenne attache un intérêt prioritaire au succès du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, au renforcement de la gouvernance environnementale mondiale, à l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto et à l'action du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Sommet de Johannesburg devrait notamment prendre des engagements concrets. Il pourrait réaffirmer les objectifs internationaux de développement et les objectifs fixés par la Déclaration du Millénaire et prendre des mesures pour en assurer une mise en oeuvre cohérente. Il est important que le Sommet traite des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable d'une manière équilibrée et mutuellement bénéfique. Il pourrait se fixer comme objectifs principaux l'éradication de la pauvreté et la promotion de modes de production et de consommation durables. Le souci d'égalité entre les sexes doit être pris en compte dans l'ensemble des préparatifs. Des initiatives spécifiques pourraient aussi être prises dans des domaines tels que l'eau, l'énergie, la dégradation des sols et la diversité biologique. À cet égard, l'Union a recensé les principaux thèmes possibles, pour le Sommet, qui pourront servir d'apport préliminaire en vue du dialogue à venir, à savoir protéger les ressources naturelles, base du développement économique et social, intégrer environnement et éradication de la pauvreté, mettre la mondialisation au service du développement durable et améliorer la gouvernance et la participation. En matière d'environnement, l'Assemblée générale a à jouer un rôle

d'encouragement et d'incitation à la coordination et à la cohérence, mais elle ne devrait pas préjuger des divers processus en cours. Il faut qu'elle soit tenue informée des processus préparatoires régionaux du Sommet de Johannesburg ainsi que du processus lancé par le Forum ministériel mondial sur la gouvernance environnementale.

44. Le Secrétaire général de l'ONU se fait depuis quelques années l'apôtre des partenariats avec la société civile, en particulier le secteur privé. L'Union européenne est également persuadée que l'appui du monde des affaires peut servir utilement le développement et les valeurs défendues par l'Organisation des Nations Unies. Il peut également être une source d'efficacité et de progrès sur la voie d'un partage plus équitable des fruits de la mondialisation. La résolution sur les partenariats mondiaux qui sera abordée en plénière aura un impact direct sur les travaux de la Deuxième Commission.

45. Le représentant de la Belgique réitère l'attachement de l'Union européenne à une organisation des travaux transparente, efficace et respectueuse des règles de procédure. Compte tenu du caractère tout à fait particulier des travaux de cette année, il sera nécessaire de faire preuve d'une certaine souplesse, mais l'Union européenne insistera pour que les procédures liées au dépôt de projets de résolution soient respectées, notamment en ce qui concerne les dates limites.

46. **M. Benmehidi** (Algérie) déclare que son pays, qui endure la violence et la barbarie du terrorisme depuis dix ans, condamne énergiquement les attaques terroristes perpétrées contre le pays hôte et assure le peuple américain de sa sympathie et sa solidarité et fait part des mêmes sentiments à la délégation américaine.

47. Le représentant de l'Algérie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il relève que ce n'est pas un hasard si le deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale par le partenariat, qui vient de s'achever, a mis l'accent sur la nécessité d'intégrer les pays en développement à l'économie mondialisée, et d'adapter les moyens de lutte contre la pauvreté et les pandémies aux objectifs fixés. Il souligne que si la mondialisation apparaît comme le nouvel ordre économique incontournable, il revient à la communauté internationale de veiller à ce que l'ensemble de l'humanité puisse bénéficier de ses avantages. La mondialisation doit donc être considérée

comme l'aboutissement naturel du développement dans toutes ses dimensions. La lutte contre la pauvreté est une priorité qui exige la volonté et la détermination sans réserve de la communauté internationale. Les efforts poursuivis par la communauté internationale sont certes louables, mais ils ne sont pas à la hauteur des besoins, et le déséquilibre entre les responsabilités et les ressources est frappant.

48. Dans cette optique, les travaux de cette session devront contribuer au succès des deux prochaines échéances, à savoir la Conférence internationale sur le financement du développement (Mexique, 2002) et le Sommet mondial pour le développement durable (Afrique du Sud, 2002). La délégation algérienne, convaincue que le manque de ressources fait obstacle au développement, voit en la Conférence de Monterrey, l'occasion unique d'élaborer les mécanismes adaptés et efficaces qui permettront de vaincre le sous-développement et la pauvreté, de réduire le fossé Nord-Sud et d'engager les pays en développement sur la voie de la croissance et du développement durables. En effet, les pays du Sud subissent les conséquences de la dette extérieure, le déclin de l'aide publique au développement, la faiblesse des investissements étrangers directs, la baisse des cours des produits de base et leur participation limitée au commerce mondial. Le Sommet mondial pour le développement durable donne à la communauté internationale la chance de faire le bilan de la situation telle qu'elle a évolué depuis 1992, de renouveler les engagements pris à cette date et d'examiner la question du développement durable sous tous ses aspects.

49. La délégation algérienne considère que la nouvelle Initiative africaine, lancée par l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Nigéria, dans le but de relancer la croissance en Afrique, devrait être menée dans tous les pays en développement. Cette initiative, qui met en avant les efforts nationaux, tout en s'appuyant sur l'aide extérieure, vise à réduire à terme la dépendance des pays en développement à l'égard d'une telle aide.

50. L'Organisation des Nations Unies ayant reconnu la santé comme facteur déterminant du développement, le représentant de l'Algérie se félicite de la création d'un fonds de lutte contre les grandes maladies. Il salue également les travaux du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications.

51. Enfin, l'Algérie s'inquiète de constater que les ressources diminuent, au moment où tant de nouveaux besoins apparaissent. Il est urgent d'assurer un financement stable et sûr aux activités opérationnelles des Nations Unies. Il est indispensable à leur réussite que les bénéficiaires des programmes en aient le contrôle, se les approprient et y soient associés à tous les stades.

52. **M. Shamshad Ahmad** (Pakistan) constate que la mondialisation, source de prospérité pour les uns, cause d'appauvrissement pour les autres, est un phénomène très contesté. Il rappelle que, conscients du problème, les dirigeants mondiaux avaient l'an dernier lancé un appel pour que la mondialisation devienne une force positive pour tous, dans l'objectif de créer un nouveau monde sans pauvreté. La Déclaration du Millénaire indiquait la marche à suivre et fixait des objectifs de développement. Quand les dirigeants mondiaux ont pris ces engagements, les résultats économiques n'avaient pas été aussi bons depuis 15 ans. Les objectifs fixés étaient donc réalisables et les espoirs de les atteindre étaient réels. Depuis, deux événements majeurs ont modifié le contexte économique mondial : le ralentissement de la croissance économique mondiale, et les attaques terroristes du 11 septembre 2001 qui auront des répercussions profondes sur l'économie américaine et des retombées sur celles des autres pays. Ces deux événements ont des conséquences sur les efforts déployés pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et vont aggraver encore la situation économique des pays en développement qui sont déjà fragilisés par les effets néfastes de la mondialisation. Le ralentissement économique était prévisible puisqu'on savait que la forte croissance économique d'une poignée de pays n'est pas viable à long terme dans le climat de pauvreté et de sous-développement qui règne partout. Les dirigeants mondiaux, s'ils le veulent, peuvent pourtant faire en sorte que la mondialisation profite à tous.

53. La délégation pakistanaise estime que les inégalités économiques ne pourront être éliminées que si toutes les parties prenantes s'y engagent pleinement, par la coopération. La Conférence sur le financement du développement est sans doute l'occasion rêvée d'harmoniser les politiques de développement durable. Or, malgré le rôle évident de l'aide publique au développement (APD), celle-ci ne cesse de baisser. Les investissements étrangers directs ne produisent pas les effets escomptés. Il faut donc établir des modalités de partenariat entre les secteurs public et privé et rendre

plus réguliers les apports financiers aux pays en développement.

54. Le Pakistan rappelle que la situation économique des pays en développement est fragilisée par le poids de la dette, et répète que la proposition faite d'affecter au budget du développement social l'argent destiné au paiement de la dette devrait être examinée sérieusement. Sachant que les décisions que les institutions de Bretton Woods prennent ont des répercussions sur tous les pays, il leur demande à nouveau d'agir dans la transparence et de se montrer plus favorables aux objectifs de développement.

55. Afin que les avantages de la libéralisation du commerce profitent à tous, les pays développés doivent supprimer les barrières commerciales qu'ils opposent aux produits en provenance des pays en développement. À ce sujet, le Pakistan considère que seule une approche constructive et bienveillante de la part des participants permettra à la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Doha d'obtenir les résultats escomptés.

56. Compte tenu des vastes enjeux du développement durable, le Pakistan demande instamment aux États Membres de suivre une démarche cohérente, fondée sur le principe du partage des responsabilités, et espère que le Sommet mondial pour le développement durable sera une étape décisive dans ce sens. L'ONU a un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre les effets néfastes de la mondialisation, et il faut lui en donner les moyens.

57. **M. Davison** (États-Unis) considère que, dans un environnement économique mondial peu favorable, il convient de se concentrer sur les questions essentielles de la croissance économique et du développement. Sachant que les investissements et les aides financières diminuent, il est plus que jamais nécessaire d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Il voit dans la reprise des négociations commerciales multilatérales la possibilité de développer le commerce mondial et les investissements et de favoriser ainsi la croissance et l'allègement de la pauvreté. Dans cette optique, les États-Unis collaborent avec leurs partenaires afin de lancer le nouveau cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce en novembre 2001 à Doha (Qatar). Les discussions qui traiteront de l'agriculture et des services sont fondamentales pour les pays les moins avancés d'Afrique dans lesquels ces deux secteurs jouent un rôle économique majeur.

58. Le débat sur le développement devrait se concentrer sur les résultats des efforts de développement. La stabilité macroéconomique et l'ouverture de l'économie sont des facteurs qui se sont révélés essentiels dans la croissance et le développement durables, mais ne sont pas suffisants en soi. Il revient donc à la Conférence sur le financement du développement de donner aux pays en développement des directives réalistes qui leur permettent de reformuler les politiques nationales et de réviser les cadres réglementaires qui actuellement font obstacle à l'essor du secteur privé et découragent les investisseurs étrangers. Il faut veiller à assurer la participation de tous à l'activité politique et économique du pays bénéficiaire et prêter davantage attention à la qualité des institutions nationales de gouvernement. En effet, les divisions ont des conséquences qui dépassent les frontières, et la violence est l'ennemi du développement. Les pays en guerre sont ceux qui sont le moins en mesure de satisfaire les besoins élémentaires de leur population. Les États-Unis demeurent résolus à prendre des mesures bilatérales et multilatérales visant à aider les pays en développement à améliorer le sort matériel de leurs citoyens.

59. En ce qui concerne l'aide bilatérale, les États-Unis mènent, par l'intermédiaire de leur Agency for International Development, des initiatives destinées à résoudre les problèmes du développement dans le monde. Dans le cadre de l'application de leur African Growth and Opportunity Act, ils ont créé un forum de coopération économique et commerciale afin de discuter des mesures que les États-Unis et les pays africains pourraient prendre ensemble en vue de stimuler la croissance économique et le commerce et de renforcer la démocratie et la gouvernance économique et politique, autant d'éléments qui sont fondamentaux dans tout programme de lutte contre la pauvreté en Afrique.

60. Les États-Unis continuent de coopérer avec les organisations internationales en vue d'aider les pays les plus pauvres à optimiser les bénéfices qu'ils peuvent tirer de leur participation à l'économie mondiale. Comme le FMI et la Banque mondiale, ils participent pleinement à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Ils souhaitent aider les pays les plus pauvres à répondre à leurs besoins fondamentaux sans s'endetter davantage.

61. Au sein du système des Nations Unies, ce sont les États-Unis qui contribuent le plus à l'UNICEF, à l'aide humanitaire et aux opérations de maintien de la paix. Ils soutiennent largement les activités du PNUD.

62. Les États-Unis sont déterminés à poursuivre les efforts déployés en faveur du développement durable, mais considèrent que la clef du problème n'est pas dans les programmes d'aide, mais dans les efforts nationaux. Ils estiment donc que la Conférence sur le financement du développement sera inutile si elle axe ses travaux sur les actions internationales, alors que la clef du développement se situe au niveau national.

63. M. Ragab (Égypte) dit que l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable pour tous relèvent de la responsabilité tant du Nord que du Sud, ce qui appelle l'établissement d'un partenariat fondé sur la solidarité internationale et les principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration du Millénaire. Les problèmes que pose la mondialisation pourraient déboucher sur une véritable crise de confiance au sein des populations en raison de l'aggravation de la pauvreté, de la mauvaise répartition des revenus dans les pays et entre ces derniers, et l'instabilité des marchés financiers et commerciaux internationaux, alors que la communauté internationale n'a jamais disposé d'autant de moyens économiques et technologiques.

64. La mondialisation ne concerne pas que les marchés et elle porte atteinte au bien-être et à l'avenir des peuples. Pour cette raison, il est nécessaire de s'accorder sur les moyens de s'en accommoder en maximisant les avantages qu'elle présente et en faisant face à ses aspects négatifs. On reproche à la mondialisation de servir les intérêts des multinationales et de creuser l'écart entre les riches et les pauvres. Ses défenseurs font valoir qu'elle n'est pas en soi la cause des avantages et des défauts qu'elle présente, que ceux-ci dépendent de la qualité des politiques suivies aux niveaux national et international et que ce sont les pays démocratiques qui respectent les droits de l'homme qui sont à même de tirer parti de la mondialisation. La réalité commande de concilier les droits économiques et sociaux d'un côté et les droits politiques de l'autre, que si les pays en développement ne sont pas en mesure de tirer parti de la mondialisation, c'est surtout du fait des défaillances structurelles de l'ordre économique international. Ainsi, l'Afrique doit réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici à 2015 et doit pour cela enregistrer une croissance d'au moins 7 %, mais cela n'est possible que si parallèlement aux réformes des pays d'Afrique les pays développés ouvrent leurs marchés aux exportations africaines et accordent à ces pays les ressources promises au titre de l'aide publique au déve-

loppement, et s'ils apportent à la question de l'endettement une solution radicale et définitive qui dépasse ce que prévoit l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

65. Le passé a montré que l'intégration dans l'économie mondiale ne suffit pas à réaliser le développement et qu'il faut accroître l'efficacité des institutions internationales et améliorer la gestion des affaires publiques sur le plan national, mais aussi international, d'où la nécessité de renforcer le caractère démocratique du processus décisionnel dans les institutions internationales, au premier rang desquelles figure l'ONU.

66. La responsabilité morale, humanitaire et politique de la réalisation du développement incombe à la fois aux pays du Nord et du Sud. Le développement est le plus court chemin pour réaliser le bien-être de tous et assurer la paix et la sécurité internationales. Pour cela, il est urgent d'harmoniser la politique menée par l'ONU et celle qu'appliquent les institutions de Bretton Woods et l'OMC, faute de quoi les efforts déployés par la communauté internationale resteront sans effet et les objectifs fixés par les conférences des Nations Unies ne pourront être atteints.

67. De nombreuses résolutions de l'ONU relatives à l'économie ne sont pas appliquées sur le terrain, ce qui est inacceptable. Cette situation fait peser une lourde menace sur la coopération internationale multilatérale, d'autant que les ressources dont dispose l'Organisation pour promouvoir le développement tendent à diminuer, comme en témoigne la forte baisse des ressources du PNUD.

68. Pour atteindre l'objectif du développement durable pour tous, il faudrait trouver une solution au problème de la dette des pays en développement, encourager la libéralisation des politiques commerciales des pays industrialisés, notamment dans les secteurs qui intéressent les pays du Sud, tels que l'agriculture et les textiles, stabiliser les cours des matières premières, accroître l'aide au développement et promouvoir le transfert de technologie, afin de réduire l'écart croissant entre le Nord et le Sud, qui constitue la plus grande menace pour les pays en développement. L'Égypte accorde une grande importance à la Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir au Mexique en mars 2002, et espère que les participants parviendront à trouver les moyens de financement nécessaires au développement des pays du tiers monde et à instaurer un nouvel ordre

international du financement du développement empreint de réalisme et tenant compte de la situation des pays en développement. Elle espère que la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui va se tenir au Qatar contribuera à instaurer un système commercial international plus juste en appliquant pleinement les Accords du Cycle d'Uruguay, notamment en ouvrant la porte aux exportations des pays en développement.

69. L'Égypte suit avec intérêt les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, car elle considère qu'il marquera un tournant en permettant de réexaminer les priorités à tous les niveaux aux fins de la réalisation d'un développement durable dans ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale. Il importe de réaffirmer le principe de la responsabilité commune et différenciée entre les pays en développement et les pays industrialisés. Il faut espérer que le Sommet ne se dispersera pas et qu'il abordera un nombre limité de questions de façon approfondie, en mettant l'accès sur les mesures concrètes à prendre et les moyens de financement nécessaires à cette fin. L'Égypte souhaite aussi que l'on augmente les ressources du Fonds pour l'environnement mondial afin qu'il soit mieux à même d'aider les pays en développement à exécuter des projets de protection de l'environnement, touchant notamment à la lutte contre la désertification. Par ailleurs, il est important de soutenir le PNUE, non en en faisant une organisation mondiale de l'environnement mais en donnant suite aux engagements pris par le passé en s'attachant à renforcer au sein de l'Organisation des Nations Unies les fondements des activités relatives à l'environnement, notamment en définissant mieux le programme de travail de la Commission du développement durable à la lumière des enseignements tirés du passé.

70. **M. Lavrov** (Fédération de Russie) dit que les événements tragiques survenus à New York et Washington le 11 septembre 2001 soulignent assez l'acuité des problèmes mondiaux que soulève le terrorisme international, problèmes politiques et juridiques mais également problèmes sociaux et économiques susceptibles d'entraver gravement le développement durable des États. Outre la perte de vies humaines et les dommages physiques, le terrorisme international crée une instabilité politique contraire au développement harmonieux des États, et oblige à consacrer d'énormes ressources humaines et financières à la lutte contre ce fléau et à l'élimination de ses conséquences. Étroite-

ment lié à la criminalité organisée, en particulier au trafic de stupéfiants, le terrorisme compromet le développement durable.

71. L'année écoulée a montré que les Nations Unies peuvent contribuer de façon exceptionnelle à la coordination des efforts de la communauté internationale pour résoudre les problèmes du développement durable dans la mondialisation. L'ONU joue un rôle directeur dans la mobilisation de la coopération internationale, notamment au sujet de la télématique, de la lutte contre le sida et de l'aide aux pays les moins avancés et à l'Afrique. Au sujet de la mondialisation, il faut en effet mettre en oeuvre une stratégie unifiée, englobant à la fois le système des Nations Unies et les autres organisations internationales comme les institutions de Bretton Woods et l'OMC, ainsi que certains partenaires dignes de confiance au sein de la société civile.

72. La mondialisation accroît notablement le rôle du commerce international, principal moyen de financement du développement durable, et il est donc essentiel que les conditions d'accès aux marchés mondiaux des biens et des services soient stables, prévisibles et non discriminatoires. L'utilisation injustifiée, à des fins protectionnistes, des mécanismes antidumping et les tentatives tendant à appliquer arbitrairement des normes internationales pour amenuiser les avantages naturels des exportateurs des pays en développement et des pays en transition sont préoccupantes.

73. Il faut renforcer l'universalité du système commercial multilatéral en élargissant la composition de l'OMC, à des conditions d'admission, pour les nouveaux États, qui ne soient pas plus lourdes que celles imposées aux membres existants. Pour valoriser au mieux le potentiel de la mondialisation, il faut stabiliser le système financier international, et pour cela renforcer les moyens de prédiction et de prévention des crises financières et l'infrastructure des secteurs financiers et bancaires nationaux.

74. La Conférence sur le financement du développement cherchera, dans cette optique, à élaborer un consensus international, avec la participation des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de l'OMC, afin de créer un climat extérieur et international favorable à l'augmentation de l'apport de ressources financières aux pays en développement et en transition.

75. Mais la mondialisation aggrave le problème de la dette, en particulier celle des plus pauvres. La Russie,

l'un des plus importants créanciers de ce groupe de pays, apporte une contribution notable à l'application de l'Initiative du FMI et de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et, la fraction que détient la Russie des créances sur ces pays sera réduite de 28 milliards de dollars environ. Cela fait de la Russie, en proportion de son PNB, le chef de file, parmi les pays du G-8, dans l'application de l'Initiative. Or, la Russie est de son côté très endettée et le service de sa dette extérieure retarde l'accomplissement de ses objectifs sociaux et économiques. Ses partenaires dans la coopération financière et économique doivent tenir compte de cet aspect des choses.

76. La Russie a été l'un des premiers pays membres du G-8 à supprimer les droits de douane sur les importations venant des PMA, ce qui contribuera de façon tangible à l'application des dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire et du Sommet de Gênes (voir A/56/222-S/2001/736) et la Déclaration de Bruxelles sur les PMA.

77. Une décennie s'est écoulée depuis la Conférence de Rio et beaucoup a été fait pour le développement durable, et pourtant cette question n'est pas moins urgente qu'avant. Le Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en 2002 devrait dégager de bonnes perspectives pour une recherche commune des moyens de résoudre la problématique du développement durable mais il faut s'assurer que les négociations multilatérales, dans cette optique, reposeront bien sur une démarche systématique et rationnelle, valorisant la complémentarité et la synergie. La Russie participe activement aux travaux du Comité préparatoire de ce sommet et au processus préparatoire lancé aux niveaux régional et sous-régional; elle a créé un comité préparatoire national à cet effet.

78. L'application du Protocole de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques rencontre des difficultés; la Conférence de Bonn a donné des résultats assez satisfaisants pour la Fédération de Russie, mais il importe que l'adoption officielle, à la Conférence des parties, de l'ensemble intégral des documents rende possible l'application pratique du Protocole. Ces documents devraient refléter adéquatement les intérêts spécifiques des pays en transition : c'est là un aspect essentiel pour une ratification du Protocole de Kyoto par la Russie.

79. Le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, a pris l'initiative de convoquer à Moscou en 2003 une conférence mondiale sur les changements climatiques, et l'idée a été acceptée par le Sommet de Gênes. Cette conférence est étroitement liée au processus de Kyoto.

80. La Russie soutient les efforts faits pour renforcer les activités opérationnelles des Nations Unies, et il faut pour cela avant tout que la base financière de ces activités soit prévisible et stable, autant que possible, tout en préservant le caractère volontaire des contributions et en observant le principe d'universalité. L'amenuisement des ressources financières fournies par les Nations Unies pour le développement ne doit pas être retenu comme prétexte pour s'écarter de ces principes. Il importe de renforcer la coopération entre le système opérationnel des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods en particulier au niveau des pays. Ces institutions participent activement au processus des bilans communs de pays et à l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : il y a là un domaine prometteur de coopération.

81. La Fédération de Russie approuve les idées du Secrétaire général concernant le renforcement de la coopération avec le secteur privé : il faut élaborer un cadre général à cet effet. Une table ronde avec la participation de représentants des milieux d'affaires russes et plusieurs chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies aura lieu en novembre à Moscou pour développer une coopération mutuellement bénéfique entre les entreprises russes et les Nations Unies et pour recenser les possibilités de leur participation au Pacte mondial.

82. Pour ce qui est de la situation économique de la Fédération de Russie, pour la première fois depuis plus de 30 ans, le taux de croissance du produit intérieur brut a atteint 8,3 % et devrait, cette année, être de 5 à 6 %. Pour la première fois, le budget de l'État est excédentaire, et la Russie rembourse ses dettes extérieures. La réforme fiscale est en bonne voie. Le taux d'impôt sur le revenu est le plus bas d'Europe (13 %) et le taux de l'impôt sur les sociétés est modeste (24 % maximum). On s'efforce d'assurer la transparence financière des entreprises, de lutter contre le blanchiment d'argent et d'élaborer un ensemble de lois pour « débureaucratiser » l'économie et lutter contre la corruption. Aussi l'économie russe connaît-elle une reprise régulière, qui, combinée avec la stabilité inté-

rieure, l'étendue du marché, l'énorme potentiel intellectuel et économique, fait de la Russie un partenaire très attrayant.

83. **M. Motomura** (Japon) rappelle l'importance de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu en mars 2002. L'une de ses grands objectifs sera de contribuer à la paix et à la prospérité au XXI^e siècle. Comme l'interdépendance est un des aspects frappants de l'économie actuelle, la prospérité mondiale suppose le développement économique des pays en développement. Or, l'économie mondiale perd de sa vigueur, de sorte que la Conférence internationale survient au bon moment pour examiner les moyens de mobiliser et d'utiliser les ressources consacrées au développement. Elle sera l'occasion d'examiner les questions systémiques, nationales, internationales, de façon globale avec la participation d'un large ensemble d'acteurs, l'objectif général étant, notamment, de réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans la pauvreté, avant 2015.

84. Il importe que la Conférence cherche des moyens pratiques de mobiliser et d'utiliser les ressources consacrées au développement. Elle devra donc examiner les propositions du point de vue de leur efficacité et de leur faisabilité. Malheureusement, on n'est pas encore parvenu à un consensus sur les moyens de mobiliser et d'utiliser ces ressources. Durant les réunions du Comité préparatoire, de nombreuses délégations sont tombées d'accord sur l'importance du développement des ressources humaines. Pour encourager l'épargne intérieure, attirer des investissements étrangers, augmenter les recettes du commerce international, gérer la dette extérieure et utiliser au mieux l'APD, les pays en développement doivent se doter des ressources humaines indispensables, et donc former des spécialistes de ces questions. Le Gouvernement japonais estime que la Conférence devrait faire des ressources humaines un de ses thèmes importants. Il faut utiliser au mieux le temps qui reste avant la Conférence et le Japon espère qu'on pourra surmonter les divergences de vues par le dialogue.

85. Le Premier Ministre japonais, M. Koizumi, a mis en oeuvre un important programme de réformes structurelles. Dans un discours devant la Diète japonaise, il a déclaré que « la nation japonaise ne peut devant le monde se dérober à la responsabilité de revitaliser son économie ». À cette fin, convaincu que sans des réformes structurelles fondamentales, il ne peut y avoir de reprise de l'économie japonaise, le Gouvernement s'est

engagé résolument dans la voie d'une réforme structurelle, qui sera un véritable bouleversement de la structure sociale et économique du pays.

86. Il s'agit notamment d'en finir une fois pour toutes avec les prêts improductifs qui alourdissent le bilan des banques, créer un système économique plus compétitif et refondre entièrement la fiscalité. Cette politique pourrait retentir sur l'aide publique au développement (APD) accordée par le Japon. Cependant, le Gouvernement japonais continue à attacher une grande importance à cette aide, car c'est une contribution essentielle à la communauté internationale. Il sait qu'il faut réduire au minimum l'impact éventuel de cette réforme structurelle sur les économies des pays en développement. Depuis le début des années 90, l'économie japonaise souffre en effet d'une maladie complexe résultant de la convergence de divers problèmes. Si, grâce à la réforme structurelle, elle retrouve sa vigueur, le Japon pourra contribuer plus activement au développement des pays en développement en accroissant ses importations et ses investissements. L'économie japonaise, qui représente environ 14 % du PNB mondial total, peut apporter une éminente contribution à la revitalisation de l'économie mondiale, et notamment à l'économie des pays en développement. Le représentant du Japon prie les États Membres de manifester de la compréhension au moment où son pays entreprend son important programme de réformes structurelles.

La séance est levée à 13 h 10.